

Actualité >

Val-de-Marne



La facture de chauffage sera divisée par deux

Deux cent trente familles vont bénéficier d'un accord inédit entre le bailleur et l'entreprise Bouygues, qui paiera des pénalités si la facture ne baisse pas après la rénovation.

BÉRANGÈRE LEPETIT | Publié le 26.04.2011, 07h00



vitry, quartier du clos-langlois, le 13 avril. Les résidences la Petite-Saussaie, les Erables et les Cèdres vont connaître des travaux d'isolation des fenêtres et des façades. La pose de triple vitrage et de panneaux solaires thermiques sera engagée cet été et prendra fin en 2012. | (LP/B.L.)

Ce sont d'heureux cobayes qui habitent dans les 230 logements sociaux du bailleur Logirep, quartier du Clos-Langlois, à Vitry. A partir de 2013, ils sont assurés d'économiser chaque mois près de 15 € sur leur facture de chauffage. C'est la nature du « contrat de performance énergétique » (CPE) passé entre le bailleur et l'entreprise Bouygues, qui rencontre actuellement les locataires individuellement. Une première en France qui s'inscrit dans le cadre des objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement et qui concerne trois bâtiments — classés E* — choisis pour leur importante consommation d'énergie. C'est du donnant-donnant : avec l'aide de l'Etat, le bailleur finance 9 M€ de réhabilitation dans ces immeubles vétustes construits en 1968 et qui n'ont jamais été rénovés. En échange, Bouygues s'engage à faire diminuer la consommation d'énergie de 40%. Si l'objectif n'est pas atteint dans les quatre ans, l'entreprise paiera des pénalités au bailleur.

Encourager les résidents à adopter des « gestes verts »

Isolation des fenêtres et des façades en laine de roche, pose de triple vitrage et de panneaux solaires thermiques censés produire 30% de l'eau chaude du quartier : rien de bien révolutionnaire dans les différents travaux qui seront engagés cet été jusqu'à fin 2012. « C'est l'obligation de résultat qui est nouvelle, souligne Xavier Martel, responsable renouvellement urbain à la Logirep. Sur une facture qui avoisine en moyenne les 50 € mensuels du deux au cinq-pièces dans ces bâtiments de 5 à 10 étages, on table sur une économie de 50%. La moitié servira à rembourser les travaux. L'autre moitié sera économisée par le locataire », poursuit Xavier Martel. « Mais on prend le risque que le comportement du locataire n'évolue pas », alerte néanmoins Bruno Marotte, directeur de la rénovation énergétique chez Bouygues. Peu de chance, en effet, de réduire la consommation d'énergie si chacun se met à consommer davantage d'eau chaude. Pour encourager les habitants à adopter des « gestes verts », réunions thématiques et entretiens individuels sont organisés dans les trois bâtiments concernés, qui auront aussi un site Web dédié (voir encadré). « Dans chaque appartement, un petit thermostat permettra de régler le chauffage pour ne pas avoir trop chaud ou trop froid », indique aussi la Logirep. Et si ce CPE fonctionne, il pourrait faire des petits. Deux appels d'offres sont déjà en cours. L'un concerne un immeuble de Valophis Habitat à Rungis, l'autre appartient à la RIVP (Régie immobilière de la Ville de Paris), dans la capitale.

* *Le diagnostic de performance énergétique, qui doit désormais être effectué lors de la vente comme de la location, se présente à travers un classement allant de A (la meilleure performance) à G.*

Le Parisien

Droits de reproduction et de diffusion réservés - Copyright LE PARISIEN 2011